

LA PAUSE ACTU

SOCIAL



Loi de finances 2026 et LFSS 2026

Quels sont les impacts sociaux pour
les dirigeants ?



Quels changements majeurs dans les cotisations patronales ?

- **Le taux de la contribution patronale** sur les indemnités de **rupture conventionnelle** et de **mise à la retraite** passe de 30 % à 40 %.
- **Les sanctions contre le travail dissimulé** se durcissent. La majoration des cotisations sociales passe :
 - De 25 % à 35 % dans le cas général ;
 - De 40 % à 50 % si l'infraction concerne une personne mineure.
- Le calcul des **allègements généraux de cotisations patronales sur les bas salaires** change.
Le calcul ne se base plus uniquement sur le **SMIC** : il s'appuie désormais sur les **minimas** prévus par la **convention collective**.



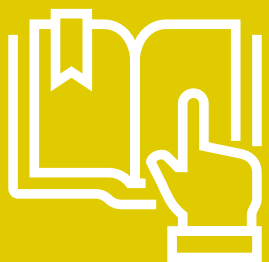
Cette mesure peut modifier le niveau de vos exonérations.

Les aides à la formation sont-elles réduites ?

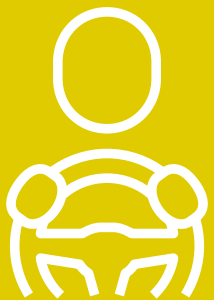


CPF :

- **Le montant des droits mobilisables sur le CPF est plafonné** pour certaines actions non certifiantes (selon une liste et un montant fixé par décret).
- **Le financement d'un bilan de compétences** par le CPF est plafonné à **1600€**.
- **L'utilisation des droits pour passer le permis** de véhicules légers est plafonné à **900€** (déblocage restreint aux **demandeurs d'emploi** et aux personnes cofinancées par un tiers.)



L'exonération de la taxe d'apprentissage prend fin pour certaines associations, fondations ou syndicats.



L'aide de 500€ pour le permis est **supprimée** pour les apprentis.

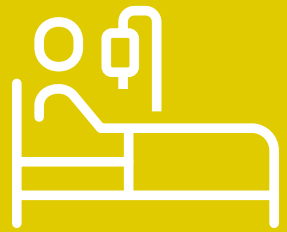
Quels sont les leviers pour optimiser la rémunération ?



Malgré un contexte de rigueur, plusieurs mesures favorables aux employeurs sont **maintenues** ou **élargies**. Elles permettent d'optimiser **votre politique salariale**.

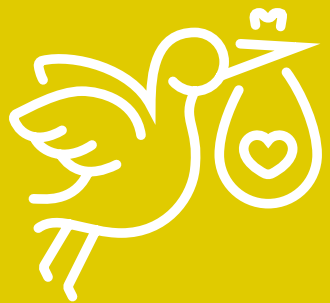
- **La déduction forfaitaire sur les heures supplémentaires** s'étend aux structures de 20 salariés ou plus.
- **Le dispositif d'exonération sociale et fiscale** applicable **aux pourboires** est prolongé jusqu'en 2028.
- **Le "coup de pouce" pour les frais de transport est maintenu** : exonération des cotisations sociales et d'impôt sur le revenu pour la prise en charge facultative des 25% supplémentaires des frais de transport.

Quel encadrement pour les arrêts et les congés ?



Arrêts de travail :

- **Durée initiale** des arrêts de travail limitée à un mois ;
- **Renouvellements par téléconsultation** plafonnés à **deux mois**.



Nouveau congé supplémentaire de naissance ouvert aux 2 parents d'une durée d'un ou deux mois :

- Fractionnable en 2 périodes d'un mois ;
- Pris simultanément ou en alternance par les parents ;
- Indemnisé par la sécurité sociale (70% du salaire le 1^{er} mois, 60% le 2nd).



Les parents d'enfants nés ou adoptés **entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2026** pourront bénéficier de ce congé de manière rétroactive à partir du mois de juillet.

Quels sont les changements en matière de retraite et de transmission pour le dirigeant ?

Cumul emploi-retraite (applicable au 1^{er} janvier 2027) :

- **Avant l'âge légal de départ (62 à 64 ans)** : un revenu d'activité perçu entraîne une baisse immédiate de la pension de retraite ;
- **Entre l'âge légal (64 ans) et 67 ans** : Si les revenus professionnels dépassent un certain seuil, la pension de retraite sera amputée de 50 % des revenus qui excèdent ce plafond ;
- **À partir de 67 ans** : le cumul redevient intégral.



Réforme des retraites : suspendue jusqu'en 2028.

Pacte Dutreil : durcissement des règles de transmission d'entreprise

- L'engagement individuel de conservation des titres passe de **quatre à six ans** ;
- Les biens dits « somptuaires » (yachts, immobilier) perdent **l'exonération de 75 %**.

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez aller plus loin
sur les impacts de la **Loi de
finances et de la LFSS 2026** ?

Découvrez notre article sur :

implid.com

impl/id